

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021**

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

**PRÉSENTS** : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Catherine LIGNÉE.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Isabelle WHELAN.

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2021**

Concernant la croix de mission, le maire indique avoir saisi le diocèse pour connaître l'identité du donateur et la date de sa mise en place le long du chemin de la Racine. L'évêché a répondu n'avoir aucun document dans ses archives permettant d'apporter des réponses.

M Jean-François BOOS a bien voulu se charger de rechercher ces informations aux sièges des paroisses (anciennes et actuelles) environnantes.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2021.

**2. INSTALLATION DU RIFSEEP**

Le maire propose la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) composé de :

- l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) versée mensuellement,
- du complément indemnitaire (CIA).

Le Centre de Gestion a émis un avis favorable à la mise en place du RIFSEEP à la mairie du Moutoux.

Madame Isabelle BRENIAUX, secrétaire de mairie, fonctionnaire de catégorie C, assume sa fonction avec compétence, efficacité, loyauté et rigueur. Elle est éligible au RIFSEEP et son attribution apparaît normale compte tenu des services rendus au secrétariat de la mairie du MOUTOUX. Il est proposé :

- 49,25 €/mois au titre de l'IFSE,
- 15 €/mois au titre du CIA.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) l'installation du RIFSEEP à la mairie de Le MOUTOUX et charge le maire d'établir les documents nécessaires.

**3. MISE EN EAU DE LA FONTAINE**

Le maire rappelle les données relatives à la mise en eau de la fontaine :

- devis pour la partie hydraulique de l'entreprise GRANDMAISON : 6 164,85 € HT
- devis pour la partie électricité de l'entreprise PERRARD : 825,11 € HT
- devis pour la partie travaux public (tranchée) de l'entreprise JEAN-MICHEL DOLE : 1 490 € HT
- Total de travaux : **8 479,96 € HT**

Le tailleur de pierres, M GRANDMAISON, souhaite poursuivre dans la dynamique du chantier de la rénovation de la fontaine. En effet, une attente de plusieurs mois pour l'acceptation du devis repousserait le chantier de la mise en eau de la fontaine à la fin 2022 ou courant 2023 compte tenu de son plan de charges.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter les devis de mise en eau de la fontaine à savoir :

- pour la partie hydraulique, le devis de l'entreprise GRANDMAISON : 6 164,85 € HT
  - pour la partie électricité, le devis de l'entreprise PERRARD : 825,11 € HT
  - pour la partie travaux public (tranchée), le devis de l'entreprise JEAN-MICHEL DOLE : 1 490 € HT
- et charge le maire d'établir et de signer les documents nécessaires.

#### 4. AMÉNAGEMENT DU LOCAL D'ARCHIVES

Le maire rappelle les données relatives à l'aménagement du local d'archives de la mairie par la mise en place d'un grand placard et le déplacement du matériel du cadastre :

- devis de l'entreprise MOREL : 3 050,25 HT
- devis de l'entreprise ANGONNET : 2 040,90 € HT

Le maire exprime un besoin urgent d'augmenter la capacité de rangement dans ce local.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de l'entreprise ANGONNET pour un montant de 2 040,90 € HT et charge le maire d'établir et de signer les documents nécessaires.

#### 5. BAIL GAEC GRAPPE

La mairie a consenti un bail « Type Départemental », de 9 ans au GAEC GRAPPE de VANNOZ pour la location de la parcelle B 78 d'une superficie de 2,80 ha. Ce bail s'est terminé le 01/04/2021.

Le GAEC GRAPPE est demandeur de la reconduction du bail de 9 ans.

Après débat, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 voix) pour l'établissement d'un bail « Type Départemental », de 9 ans au GAEC GRAPPE de VANNOZ pour la location de la parcelle B 78 d'une superficie de 2,80 ha pour un montant annuel de 530 €.

#### 6. AUTORISATION BUDGÉTAIRE PREMIER TRIMESTRE 2022

Durant le premier trimestre 2022, le maire précise qu'il y aura des besoins d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2022 en mars 2022. Seront éventuellement concernés des matériels électoraux (panneaux et supports), l'aménagement du local archives,...

Ces actes ne seront possibles que sur autorisation du conseil municipal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

#### 7. INFORMATIONS

##### 71. Façade de la mairie

La réfection de la façade de la mairie est à présent programmée en mars/avril 2022.

## 72. ACCA

Le conseil municipal demande un comportement respectueux des personnes, des institutions, des manifestations communales et des biens.

## 73. Projet éolien de la Basse Joux

Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable au projet. La décision du préfet est attendue.

## 74. Déploiement de la fibre optique

La société Sogétrel a fait un état des lieux de l'infrastructure.

## 75. Réunions de 4 et 8 novembre 2021

M Nicolas BOOS résume la réunion du :

- 4 novembre relative au Contrat Local Santé donnant un état et les tendances du soutien santé dans notre environnement,
- 8 novembre relative à l'assemblée générale de la CNJ. La date de la prochaine Tramjurassienne est prévue le 26 juin 2022.

## 8. DIVERS

### 81. Décoration de Noël

Le maire remercie les habitants de la commune ayant participé à la décoration de Noël de la mairie et de la fontaine.

### 82. Repas des anciens

Il aura lieu dimanche 12 décembre dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

### 83. Vœux 2022

Après débats, le conseil municipal décide de l'organisation des vœux 2022 dimanche 16 janvier 2022 à 11h30.

### 84. Réunion du 2 décembre à SAINT GERMAIN EN MONTAGNE

Il s'agissait de relancer le Foyer Rural de SAINT GERMAIN en incluant des personnes de Le MOUTOUX. Mme Marina DAURES et M Nicolas BOOS font partie du bureau de cette nouvelle association.

### 85. Réunion du 9 décembre sur le PLUi

La communauté de communes réunit la conférence des maires afin de lancer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La Charte de gouvernance sera présentée.

### 86. Remerciements dons aux associations

Le maire déclare avoir reçu les remerciements de la Banque Alimentaire et de l'Admr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



Le Maire  
Jacques HUGON

